Image not found or type unknown

contestation d'amende de la SNCF

Par **megapoupette**, le **14/01/2009** à **15:12**

Bonjour,

Mon mari fidèle "usager" comme ils disent, de la ligne A et de la tristement célèbre ligne B du RER et ce, depuis une bonne quinzaine d'années s'est fait verbaliser pour non présentation d'un titre de transport le 1er du mois (évidemment).

Inutile de vous préciser qu'en tant que salarié, il s'acquitte de son passe navigo chaque mois, mais cette fois-ci il y a eu un concours de circonstances qui a fait qu'il n'a pu l'acheter de suite : c'était le 1er décembre au matin. Il arrive devant la gare : fermée pour cause de grève des employés (!). Pas grave se dit-il, je vais au distributeur à l'extérieur : en panne ! Cependant comme il doit prendre son train quand même pour ne pas arriver trop en retard au travail, il prévoit donc de l'acheter à Chatelet lors de son changement pour prendre la A. Et là, pas de chance, il se retrouve devant une armée de contrôleurs qui attendent le malheureux "usager" qui n'a pu s'acquitter de son passe mensuel.
Ils n'ont rien voulu savoir évidemment, et mon mari a écopé d'une amende de 50 euros.
Après de laborieuses recherches pour trouver un service réclamation sncf s'il en existe, nous envoyons une lettre pour expliquer notre cas. A notre grande surprise la réponse fut rapide, mais c'était seulement pour nous dire que c'est comme ça et pas autrement, que ils ne peuvent pas faire la différence entre je cite "le voyageur qui se trouve volontairement en infraction et un client, qui, comme vous, ne peut présenter un titre de transport valable pour diverses raisons".
Je trouve ça quand même curieux qu'ils arrivent tous en masse le 1er de chaque mois ; est-ce vraiment pour chasser le petit jeune qui saute par dessus les barrières de temps en temps, ou pour "fliquer" le pauvre abonné à perpétuété, condamné à prendre le train jusqu'à la retraite ?
Excusez-moi je m'égare..... Bref, devant tant de mauvaise foi, j'aimerai bien leur répondre ou m'adresser à quelqu'un qui pourrait m'aider mais je ne sais plus quoi faire. De toute façon, cette affaire m'a l'air mal engagée, mais si vous pouvez m'aider ou m'orienter sur quelqu'un d'autre, ça serait sympa. Merci d'avance de votre compréhension et de l'aide que vous voudrez bien m'apporter.

meilleures salutations.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés